

*Le bulletin de liaison de l'ALFEDA, l'APECS, l'ARIES et l'ASBES*

## EDITORIAL

*Voici le deuxième bulletin de l'année 2004. Malgré (à cause) de l'actualité dense en événements du début 2004 (stage LPC, journées de formation de parents, pièce de théâtre...), nous n'avons pas de grandes nouveautés à vous annoncer. Ces événements ont été riches de rencontre, car vous avez été nombreux à y participer. Merci encore à vous et aux bénévoles, c'est tous ensemble que nous faisons vivre cette association.*

*Voici le moment de vous annoncer les événements prochains, de vous tenir au courant des modifications du remboursement des appareils auditifs avec la sortie de la nouvelle LPPR et de continuer à vous informer de ce qui se passe sur la région lyonnaise (article sur l'URAPEDA, liste d'adresses utiles).*

*Décembre s'annonce avec ses rituels : appel à cotisation, renouvellement des assurances, annonce de la fête. Nous profitons de ce bulletin pour vous faire part avec un peu d'avance de ces opérations. Au plaisir de vous rencontrer.*

La présidente, Christine VINCIGUERRA

## RAPPEL SUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES PROTHÈSE

Si vous avez une assurance prothèse auprès de la fédération ANPEDA, vous recevrez fin décembre une demande de renouvellement. Vous recevrez à la même époque votre renouvellement de cotisation ALFEDA.

Renvoyez à l'ALFEDA les **deux demandes** avec le chèque d'adhésion à l'ordre de «ALFEDA» et le chèque d'adhésion à l'assurance à l'ordre de la «fédération ANPEDA». Nous nous chargerons d'expédier votre demande d'adhésion en y apposant le cachet de l'association.

( n'oubliez pas les deux timbres )

## LES RENDEZ VOUS

### STAGE LPC ALFEDA DU 27 & 28 novembre 2004

STAGE LPC (Langage Parlé Complété) :

Le prochain stage de LPC aura lieu les **27 et 28 novembre 2004** à l'Institut Jean Lonjaret. Quatre niveaux de LPC (débutants à perfectionnement) seront disponibles pour les adultes, un à deux groupes d'enfant de LPC (en fonction de la demande) et une garderie pour les plus petits seront organisés. Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site [www.alfeda.net](http://www.alfeda.net) (rubrique LPC) ou en contactant **Alice BAL** au **04 78 28 70 57** ou **06 73 12 64 45**. La date limite d'inscription est le 20 novembre. Le nombre de place étant limité, ne tardez pas à vous inscrire.

### RENCONTRE ENTRE PARENTS

La prochaine rencontre entre parents se déroulera le **samedi 11 décembre 2004**, de 14 à 17h, à l'UDAF du Rhône (69003 LYON).

C'est l'occasion d'échanger des expériences, des connaissances, de répondre à vos questions et de mieux se connaître. Une garderie sera organisée pour les enfants, afin que les parents soient les plus disponibles possible. Afin de préparer au mieux cette rencontre, merci de vous inscrire **avant le 5 décembre** (formulaire ci-joint).

### FÊTE DE L'ALFEDA

Réservez votre dimanche 16 janvier 2005 après-midi pour la fête annuelle de notre association. Vous recevrez l'annonce définitive courant décembre.

### ANNONCE

Patrick BOUYER, devenu sourd et implanté depuis 1 an, ancien trésorier de l'ALFEDA recherche des photos d'enfants sourds lors de fêtes ou de personnes de l'association pour la réalisation de son livre.

Vous pouvez le contacter par e-mail ou en passant par l'association si vous pensez pouvoir l'aider d'une manière ou d'une autre.

Patrick BOUYER : [pabouyer@wanadoo.fr](mailto:pabouyer@wanadoo.fr)

---

## Présentation de l'URAPEDA Rhône Alpes

C'est l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs de la région Rhône Alpes. Il existe d'autres URAPEDA sur le territoire national. Cette union régionale Rhône-Alpes regroupe 13 associations affiliées à la Fédération nationale ANPEDA .

### L'ASSOCIATION

Le conseil d'administration est composé de membres représentatifs des différentes associations locales. Elle est le lieu privilégié des échanges au niveau régional.

### LES SERVICES

L'URAPEDA Rhône Alpes est une association gestionnaire de services : le **pôle emploi formation** et le **pôle étudiant**.

Environ une trentaine de personnes salariées participent à l'accueil, l'accompagnement et au suivi.

Ils ont accueilli environ 550 personnes sourdes ou malentendantes en 2003 dans le cadre de l'insertion professionnelle.

#### Le pôle emploi formation :

Durant l'année 2003, 514 personnes ont été accueillies sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes (elles étaient 428 en 2002).

Parmi ces bénéficiaires, 121 personnes ont été reçues par nos services pour la première fois en 2003 (pour 109 nouveaux accueils en 2002).

Ce service a pour vocation de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes déficientes auditives en :

- sensibilisant les entreprises et les différents intervenants à la surdité.
- en accueillant, orientant et accompagnant les bénéficiaires de la loi du 10/07/1987 dans leurs démarches d'accès ou de maintien en milieu ordinaire de travail ou de formation.

Pour **RAPPEL**, la loi du 10/07/1987 fait obligation aux entreprises de plus de 20 salariés, d'embaucher 6% de personnes reconnus handicapé par la COTOREP ou alors de s'acquitter d'une redevance géré par un organisme, l'AGEFIPH, qui utilise ces fonds afin de permettre aux personnes de s'insérer dans le monde du travail aux travers de dispositifs techniques ou humains.

Les bénéficiaires du service emploi-formation de l'URAPEDA sont des personnes déficientes auditives engagées dans une dynamique d'insertion professionnelle. Compte tenu de leur handicap un accompagnement personnalisé est nécessaire.

Il est proposé par des Interfaces de Communication, professionnels référents qui s'adaptent au mode de communication utilisé par la personne sourde : écrit, Langage Parlé Complété (LPC), Langue des Signes Française (LSF).

Cette aide à la communication permet d'établir un pont entre la personne sourde et son milieu professionnel, afin de favoriser une compréhension mutuelle optimale.

Les interventions s'effectuent généralement lors de chacune des étapes du parcours : orientation, formation, recherche d'emploi, suivi et maintien dans l'emploi. Chaque accompagnement mis en œuvre tient compte du besoin individuel du bénéficiaire , l'objectif demeurant l'autonomie de la personne sourde.

**Le pôle étudiants** : ce service accompagne une trentaine de jeunes dans le cadre de leurs études supérieures en mettant à leur disposition interprétariat, code, soutien, prise de note, etc...

**Paul VINCIGUERRA**

PRÉSIDENT DE L'URAPEDA RHÔNE ALPES  
27 rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE

---

## RENOYER L'ASCENSEUR...

Ce bulletin vous apporte quelques informations....

Le rôle d'une association est de faire remonter les problèmes de ses adhérents :

Si vous avez des soucis liés à la surdité : scolarité, CDES, appareillage, prise en charge libérale, établissements... n'hésitez pas à nous en faire part.

Même si cela vous semble peu de chose, le fait de signaler ce qui vous semble une anomalie isolée nous permet de rester vigilant et de pouvoir relayer certains problèmes vers les instances concernées.

Les pouvoirs publics sont sensibles à nos attentes, à condition d'en être informé !

L'ALFEDA siège en plusieurs lieux et trouve des oreilles pour entendre ce que nous avons à dire.

N'hésitez pas à nous laisser un simple message sur le répondeur ou à nous envoyer un message, certain d'entre vous le font déjà depuis longtemps, et contribuent ainsi à la vie de l'association.

---

## TÉLÉCOPIEUR/FAX À L'ALFEDA

L'ALFEDA a fait l'acquisition d'un Fax/Télécopieur afin de permettre à tous de pouvoir communiquer avec l'association. Pour envoyer un fax à partir de chez vous il suffit d'appeler le Téléphone/Fax de l'ALFEDA et une fois que celui ci a décroché d'appuyer sur la touche envoi de votre télécopieur.

Nous espérons que ce moyen de communication donnera satisfaction aux personnes qui utilisent volontier le Fax pour communiquer, en particulier les personnes sourdes ou malentendantes qui n'utilisent pas internet et pour qui le télécopieur convient parfaitement.

## INFORMATION SUR LA L.P.P.R

Encore un nom barbare... **L.P.P.R** pour **Liste des Produits et Prestations Remboursables**. Anciennement connu sous l'acronyme **TIPS** pour **Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires**.

La **L.P.P.R** est la liste du matériel reconnu par la sécurité sociale et pour lequel est fixé un montant de remboursement. Pour nous parents, c'est tout simplement la somme que remboursera la sécurité sociale lors de l'acquisition d'une prothèse auditive.

**Pour rappel**, le prix des prothèses est libre sur le marché : il est différent d'un audioprothésiste à l'autre. Votre mutuelle prend en charge le dépassement en totalité, en partie ou pas du tout. **Dans tous les cas demandez un devis** à votre audioprothésiste. Vous devez connaître le montant de ce que vous devrez déboursier de votre poche avant de décider de l'achat. **Dans certain cas cette somme peut être conséquente et après il sera alors trop tard.**

**Pour information**, Le tableau de l'arrêté du 25 aout 2004 pour les « Appareils électroniques correcteurs de surdit  »,

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros)
Section 2 Audioprothèses pour patients jusqu'au 20e anniversaire (< 20 ans) ou atteints de cécité et d'un déficit auditif quel que soit leur �ge		
La prise en charge est assurée pour les contours d'oreille, les intra-auriculaires, les lunettes auditives et les boitiers. La prise en charge de l'appareil stéréophonique est assurée sur la base des tarifs correspondant à chacun des deux appareils prescrits. La prise en charge est assurée pour les patients jusqu'à leur 20e anniversaire et les patients atteints de cécité et d'un déficit auditif pour les appareils électroniques correcteurs de surdit� figurant dans la liste suivante et selon les tarifs correspondant à chaque référence.		
2316782	Audioprothèse, appareil de classe A, < 20 ans	900
	Entrent dans cette classe les appareils assurant une amplification essentiellement linéaire et disposant d'une note minimale de 5 selon les parties A et B de la grille d'évaluation décrite dans la partie " Spécifications techniques " . La prise en charge est assurée pour les patients : - ayant une surdit� simple avec un type de perte homogène en fréquences (ce qui exclut les pentes de ski) ; - vivant dans un environnement sonore calme ; - et ayant une activité sociale simple et/ou réduite.	
2325723	Audioprothèse, appareil de classe B, < 20 ans	1 000
	Entrent dans cette classe les appareils disposant : - d'une note minimale de 8 selon les parties A et B de la grille d'évaluation décrite dans la partie " Spécifications techniques " et - d'au moins un dispositif supplémentaire décrit dans le paragraphe C de la grille. La prise en charge est assurée pour les patients ayant une perte auditive avec restriction de la dynamique et/ou asymétrie légère à moyenne.	
2355820	Audioprothèse, appareil de classe C, < 20 ans	1 250
	Entrent dans cette classe les appareils disposant : - d'une note minimale de 9 selon les parties A et B de la grille d'évaluation décrite dans la partie " Spécifications techniques " et - d'au moins trois dispositifs supplémentaires décrits dans le paragraphe C de la grille. La prise en charge est assurée pour les patients : - ayant une perte auditive légère à sévère avec restriction de la dynamique et/ou asymétrie importante, ou une perte auditive avec fréquences bien conservées ; - et vivant dans un environnement sonore fluctuant.	
2355084	Audioprothèse, appareil de classe D, < 20 ans	1 400
	Entrent dans cette classe les appareils disposant : - d'une note minimale de 10 selon les parties A et B de la grille d'évaluation décrite dans la partie " Spécifications techniques " et - d'au moins cinq dispositifs supplémentaires décrits dans le paragraphe C de la grille. La prise en charge est assurée pour les patients : - ayant une perte auditive légère à profonde, avec un profil audiométrique complexe ; - et vivant dans un environnement sonore fluctuant et/ou pour les patients ayant besoin d'une gestion automatisée des environnements sonores.	
2392079	Audioprothèse, lunettes auditives, < 20 ans	900
2326190	Audioprothèse, boitier avec ses accessoires, < 20 ans	900
	Ecouteur, embout surmoulé, fil en V.	

---

# LISTE D'ADRESSES

---

## Liste d'adresses pratiques en lien avec la surdité sur le département du Rhône.

(si une adresse importante n'apparaît pas dans cette liste merci de nous le signaler, nous la rajouterons aussi sur le site de l'ALFEDA.)

---

### ALFEDA

Association Lyonnaise des familles d'Enfants Déficiants Auditifs  
52 bis rue Jeanne d'arc 69003 LYON  
Tel / Fax : 04.72.34.09.06  
email : contact@alfeda.net

### ANPEDA

Association Nationale des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs  
Fédération ANPEDA 37-39 rue Saint Sébastien - 75011 Paris  
Tel : 01 43 14 00 38 - Fax : 01 43 14 01 81

### APECS

Association des Parents d'élèves du  
CROP et du SSEFIS secondaire (de Lyon)  
6, rue Alfred de Musset, CROP Ecole Condorcet  
69003 LYON

### A.R.I.E.S R.A Action codeur

Association Régionale pour l'Intégration des Enfants Sourds Rhône Alpes  
33, rue de Créqui - 69006 LYON  
Tel : 04.78.93.42.83

### A.S.B.E.S

Association pour une scolarité Bilingue des enfants sourds  
13, rue Edmond Locard 69005 LYON  
Tel : 04.78.25.08.70

### CAMSP centre Francisque COLLOMB

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
1, Quai Jules Courmont 69002 LYON  
Tel : 04.78.37.57.47 Fax 04.72.41.09.91

### CDES du RHÔNE

Commission Départementale de l'Éducation Spéciale du RHÔNE  
46, rue Robert - 69006 LYON  
Tel : 04.78.52.82.49

### Centre Hospitalier LYON SUD/Jules COURMONT

Service d'ORL  
69130 PIERRE BENITE  
Tel : 04.78.86.19.30

### C.I.S

Centre d'Information sur la Surdité  
18, rue du bât d'argent 69002 LYON  
Tel : 04.72.07.97.48

### C.M.P.P centre BOSSUET

Centre Médico-Psycho-Pédagogique  
72, rue Vauban - 69006 LYON  
Tel : 04.78.52.72.16

### C.R.I.L.S

Centre Ressources Interprétation Langue des Signes  
140 cours Charlemagne 69002 LYON  
tél-télécopie : 04 72 41 62 87

### CROP

Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole  
6, rue Alfred de Musset - 69003 LYON  
Tel : 04.78.53.75.46

### Hopital Edouard Herriot - Pavillon U

5, place d'Arsonval - 69003 LYON  
Tel : 04.72.11.05.17

### OVE

Oeuvre des Villages d'Enfants  
9, petite rue des Feuillants - 69204 LYON CEDEX 01  
tel. 04.72.07.42.00 Fax 04.72.07.42.01

### S.I.E.L.S

Service d'Interprete En Langue des Signes  
BP 4436 - 69241 LYON cedex 04  
Mobile 06 07 17 96 41 Fax 04.78.47.73.99  
e-mail : siels@free.fr

### SSEFIS secondaire

Service de soutien à l'intégration scolaire des jeunes sourds  
129 bd Pinel 69500 BRON  
tel. 04.72.78.71.00 Fax 04.72.78.70.48  
e-mail : ssefis.secondaire@ove-asso.com

### SSSMR

Service Social des Sourds et Malentendants du Rhône  
11 Impasse des Jardins, 69009 LYON  
Tel : 04 78 47 73 15 + Minitel et répondeur  
Télécopie 04 72 53 05 20

### UDAF du Rhône

Union Départementale des Associations Familiales du Rhône  
12 Bis rue J.-M. Chavant 69361 LYON cedex 07  
Tel : 04.72.76.12.00 Fax 04.78.58.15.24

### URAPEDA Rhône Alpes

Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs  
27, rue Paul Verlaine - 69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04.78.68.70.33 Fax 04.78.84.28.89  
e-mail : urapeda.rhone-alpes@wanadoo.fr

---

## PETITES ANNONCES

Si vous souhaitez faire passer des annonces par le biais de ce bulletin, n'hésitez pas. Le bulletin est à votre disposition.

---

Présidente: Christine VINCIGUERRA  
Vice-présidente: Pascale BERNARD  
Trésorier: Yaëlle LANEN  
Secrétaire: Nicole GIRARD  
Adeline BOUCHET  
Jacques MONTIBERT  
Valérie RAYNAUD  
Philippe ROUX  
Rodolphe VOIRON  
Paul VINCIGUERRA  
Muriel WEILAND

# ALFEDA

52 bis rue Jeanne d'arc  
69003 LYON  
Tel/Fax : 04 72 34 09 06  
www.alfeda.net  
contact@alfeda.net